

Résumé questionnaires apiculteurs et cadres

Le modèle de la société qui est proposé et qui existe aujourd'hui **est encore d'actualité**, également pour les jeunes générations, mais il nécessite d'être modernisé. La distribution H / F des membres dans les sociétés est de **68 / 32%**. (ex. de la modernisation : faire appel à la collaboration des membres par voie électronique ; mise en place de moyens électroniques supplémentaires ; voir également ci-dessous).

Le paiement obligatoire d'une **cotisation n'est pas un problème** et très bien accepté.

La société de demain est essentiellement là pour fournir **un service de prestations** (rencontres, sorties, conférences, visites de rucher, cours débutants, informations par email, défense des abeilles et du monde apicole, etc.). L'échange entre humains a moins d'importance (présentiel & distanciel). Concernant les informations, elles doivent être **pertinentes et elles doivent arriver rapidement, de manière efficace et adaptée**, il faut si possible un **répondant immédiat (!)** (ex. forme de l'info « vidéo flash info », « réponse automatique »). Pour la diffusion d'information, il faut utiliser de préférence **les réseaux sociaux**. Les invitations aux membres doivent leur parvenir **directement** et doivent le plus possible être **personnalisées** (courrier / mail / sms / réseau social).

De l'avis des sociétaires, ceux qui s'engagent comme prestataires de service ou à la direction (comité) doivent recevoir **un avantage, un défraiement ou un salaire**, éventuellement même être payé par l'Etat, ils sont par conséquent considérés comme des « volontaires ». Mais il y a 40% des sociétaires qui sont encore d'accord de travailler comme « bénévole ». Beaucoup de membres se sentent surmenés et n'ont pas le temps de s'investir dans une société. A partir du moment où un membre paie une cotisation, il a droit à une prestation.

Une association / société **doit rester simple** et se concentrer sur les **intérêts de ses membres**. Elle doit, dans la mesure du possible, déléguer les tâches administratives à l'instance supérieure (FVA, SAR). Pour réduire les tâches administratives, il est envisageable de réunir les forces par **des fusions entre sociétés**, ce qui est considéré comme une option acceptable par les sociétaires interrogés. La fusion de sociétés **n'a pas d'impact** sur la représentation (délégués) au niveau des instances supérieures (statuts FVA / SAR). C'est une bonne solution également **aux problèmes des sociétés mourantes** qui ne proposent plus d'activités à ses membres.

Il faut que tous les membres de la société **choient et valorisent la relève, les bénévoles et les volontaires**. Les personnes engagées doivent recevoir des **responsabilités** et ne doivent pas être critiquées ou exclues par les autres membres. Il y a éventuellement des obligations qui pourraient être établies pour les membres en vue de décharger le comité (ex. externalisation d'une fraction de travail comme par exemple l'entretien du site web, etc.). Il faut **impliquer les membres** dans des **projets de développement de proximité** (par ex. situation environnementale, réalités du terrain). Il faut attribuer une tâche ou une mission qui est **adaptée aux compétences** de la personne. Les jeunes se bougent, ils vont juste là, **où ils se sentent le plus utile**. Les nouveaux membres doivent **participer** à l'élaboration du programme des activités.

Un effort particulier doit avoir lieu dans le **rapprochement** des anciens et des nouveaux (inclusion, entraide, resserrer les liens).

Une société requiert des **efforts continus et une implication sans faille du comité** et de ses membres pour rester active, pour avancer et rester intéressante (équipe organisatrice). Cette équipe doit enseigner « la manière d'organiser » à la génération suivante qui présente un manque de savoir-faire important dans ce domaine.

